

International Company for Consulting and Auditing

Société d'Expertise Comptable

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie



الشركة العالمية للإستشارة و التدقيق

شركة خبرة في المحاسبة

مسجلة بصيغة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية



Autorité de Contrôle de la Microfinance
سلطة رقابة التمويل الصغير

Rapports du commissaire aux comptes
sur les états financiers arrêtés
au 31/12/2013

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS

ANNEXES :

- 1- Bilan au 31/12/2013
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les membres du conseil d'administration de l'Autorité de Contrôle de la Micro finance ACM

1- En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'ACM arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Nous avons audité les états financiers de l'ACM arrêtés au 31 décembre 2013 et faisant apparaître un total net bilan de **683.897 D.**

Ces états financiers ont été préparés et présentés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'ACM, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4- L'Autorité de Contrôle de la Micro finance « ACM » est créée par l'article 43 du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro finance.

Les modalités de fonctionnement de l'Autorité de Contrôle de la Micro finance sont fixées par le décret n°2012-2128 du 28 septembre 2012. Par conséquent, les états financiers couvrent l'exercice allant du 28 septembre 2012 au 31 décembre 2013. Ils ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de **l'Autorité de Contrôle de la Micro finance ACM** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

6- Nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport d'activité de l'exercice 2013. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

7- Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons analysé le système de contrôle interne, et nous avons présenté nos remarques et recommandations relatives aux procédures administratives, financières et comptables dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le, 05 décembre 2014

P/ ICCA
Mohamed Khalil ELLOUMI
Associé


International Company for Consulting and Auditing
I.C.C.A
67, Av. Alain Savary Rce Les Jardins I- Bl.oc B
4ème étage - 1080 Tunis
Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Messieurs les membres du conseil d'administration
de l'Autorité de Contrôle de la Micro finance ACM**

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune convention, régie par cet article, entre votre établissement et l'un de ses administrateurs, n'a été portée à notre connaissance.

Par ailleurs, les examens auxquels nous avons procédé n'ont pas révélé d'opérations entrant dans le cadre du dit article.

Tunis le, 05 décembre 2014

**P/ ICCA
Mohamed Khalil ELLOUMI
Associé**

International Company for Consulting and Auditing

I.C.C.A

67, Av. Alain Savary Rce Les Jardins I- BLoc B
4ème étage - 1080 Tunis

Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838

BILAN
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013
(Chiffres exprimés en dinars)

ACTIFS	NOTE	31/12/2013
Actifs non courants		
<i>Actifs immobilisés</i>		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	5 129,460
Moins : amortissements immobilisations incorporelles		-430,925
Immobilisations incorporelles		4 698,535
Immobilisations corporelles	4.1.2	124 412,434
Moins : amortissements immobilisations corporelles		-5 197,209
Immobilisations corporelles		119 215,225
Total des actifs immobilisés		123 913,760
Total des actifs non courants		123 913,760
Actifs courants		
Autres actifs courants	4.1.3	1 125,719
Moins : provisions		0,000
Autres actifs courants		1 125,719
Placements et autres actifs financiers		0,000
Liquidités et équivalents de liquidités	4.1.4	558 857,571
Total des actifs courants		559 983,290
TOTAL DES ACTIFS		683 897,050

BILAN
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013
(Chiffres exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	31/12/2013
Capitaux propres		
Capital social		0,000
Réserves		0,000
Autres capitaux propres	4.1.5	113 200,760
Résultats reportés		0,000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		113 200,760
Résultat de l'exercice		0,000
Total des capitaux propres avant affectation		113 200,760
Passifs		
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	4.1.6	18 571,900
Autres passifs courants	4.1.7	552 124,390
Concours bancaires et autres passifs financiers		0,000
Total des passifs courants		570 696,290
Total des passifs		570 696,290
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		683 897,050

ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013
(Chiffres exprimés en dinars)

		31/12/2013
Produits d'exploitation		
Revenus		0,000
Autres produits d'exploitation	4.2.1	114 589,525
Total des produits d'exploitation		114 589,525
Charges d'exploitation		
Variation des stocks des produits finis et des encours		0,000
Achats d'approvisionnements consommés	4.2.2	6 226,672
Charge du personnel	4.2.3	70 758,577
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.2.4	5 628,134
Autres charges d'exploitation	4.2.5	31 976,142
Total des charges d'exploitation		114 589,525
Résultat d'exploitation		0,000
Charges financières nettes		0,000
Autres gains ordinaires		0,000
Autres pertes ordinaires		0,000
Résultat des activités ordinaires avant impôt		0,000
Impôt sur les bénéfices		0,000
Résultat des activités ordinaires après impôt		0,000
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)		
Résultat net de l'exercice		0,000
Effets des modifications comptables		
Résultats après modifications comptables		0,000

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

(Chiffres exprimés en dinars)

(Méthode autorisée)

31/12/2013

4.3

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Résultat net de l'exercice **0,000**

Ajustement pour :

- Amortissements et provisions 5 628,134

- Quote part des subventions d'investissement inscrites au résultat -5 628,134

Variation des :

- stocks 0,000

- créances 0,000

- autres actifs -1 125,719

- fournisseurs et autres dettes 570 696,290

Plus ou moins values de cession 0,000

Transfert de charges 0,000

Flux de trésorerie affectés à l'exploitation

569 570,571

Flux de trésorerie liés à l'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles -80 713,000

Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles 0,000

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières 0,000

Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières 0,000

Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements

-80 713,000

Flux de trésorerie liés au financement

Subvention d'investissement 70 000,000

Remboursement d'emprunts 0,000

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

70 000,000

Variation de trésorerie

558 857,571

Trésorerie au début de l'exercice

0,000

Trésorerie à la clôture de l'exercice

558 857,571

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1- PRESENTATION DE L'ACM :

L'Autorité de Contrôle de la Micro finance « ACM » est créée par l'article 43 du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro finance

Les modalités de fonctionnement de l'Autorité de Contrôle de la Micro finance sont fixées par le décret n°2012-2128 du 28 septembre 2012.

L'ACM est chargée :

- d'instruire les dossiers d'agrément des institutions de micro finance et d'émettre un avis à leurs propos,
- d'informer les institutions de micro finance des décisions d'autorisation prises par le ministre des finances,
- de contrôler sur pièces et sur place les institutions de micro finance, leurs unions et les associations qui ont procédé à la filialisation de leur activité,
- de désigner un administrateur provisoire pour l'institution de micro finance selon des conditions fixées par décision du ministre des finances,
- de prononcer des sanctions administratives, à l'exception du retrait d'agrément, en cas de violation des dispositions du présent décret-loi et de ses textes d'application,
- de prononcer des pénalités, en cas de violation non-respect des dispositions du présent décret-loi et de ses textes d'application, payables au profit du trésor public. Leurs montants sont fixés par arrêté du ministre des finances,
- de proposer, avec justification, au ministre des finances le retrait de l'agrément des institutions de micro finance et de leurs unions,
- de mettre en place un système de centralisation des risques du secteur et de les communiquer aux institutions de micro finance à leur demande, elle peut à cette fin demander aux institutions de micro finance de lui fournir toutes les statistiques et informations lui permettant de suivre le développement de leurs activités. Elle peut également conclure des contrats de partenariat avec des autorités de contrôle similaires pour l'échange d'informations,
- d'émettre son avis au ministre des finances sur la législation relative à la micro finance.

NOTE 2- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de l'autorité de contrôle de la micro-finance , relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

En matière de présentation, l'autorité de contrôle de la micro-finance a opté pour l'établissement de l'état de résultat selon le modèle autorisé et de l'état des flux de trésorerie selon le modèle autorisé. En matière d'information, des détails des comptes et des informations complémentaires sont présentés dans les notes aux états financiers.

NOTE 3- LES BASES DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention comptable du coût historique.

3-1- Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

Les immobilisations reçues à titre de subventions en nature (GIZ) sont présentées à l'actif à leur valeur vénale obtenue des factures correspondantes.

3-2- Les subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation destinées à couvrir des charges spécifiques sont comptabilisées en résultat au cours de l'exercice qui enregistre ces charges.

Conformément à la convention de rattachement des charges aux produits, la partie non utilisée d'une subvention encaissée au cours d'un exercice est reportée à l'exercice suivant. A cet effet, cette partie non utilisée est comptabilisée dans un compte de passif « Produits comptabilisés d'avance ».

NOTE 4- NOTES SUR LE BILAN, L'ETAT DE RESULTAT ET L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

4.1- Notes sur le bilan

4.1.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à un total brut de 5.129 D au 31/12/2013. Il s'agit des licences antivirus et office.

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève à 4.699 D au 31/12/2013

4.1.2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à un total brut de 124 412 D au 31/12/2013.

La valeur nette de ses immobilisations s'élève à 119 215 D et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2013</i>	<i>Amort. au 31/12/2013</i>	<i>Valeur nette au 31/12/2013</i>
Equipements de bureau	8.599	81	8.518
Matériel informatique	11.004	1.094	9.910
Matériel de transport	55.980	552	55.428
Equipements de bureau subventionné par GIZ	22.933	916	22.017
Matériel informatique subventionné par GIZ	25.896	2.554	23.342
Total	124.412	5.197	119.215

4.1.3- Autres Actifs courants

Les autres actifs courants totalisent 1.126D au 31/12/2013. Il s'agit des charges constatées d'avance (Primes d'assurance relative à 2014)

4.1.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 558.858D au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2013</i>
Banque BH	558.590
Caisse	268
Total	558 858

4.1.5- Autres capitaux propres

Les autres capitaux propres s'élèvent à 113.201 D au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Subventions investissements GIZ (Equipment de bureau et matériel informatique) (1)	48.829
Subventions publiques (2)	70.000
Total subventions investissement	118.829
Subvention investissement inscrite au résultat	-5.628
Subventions d'investissement nettes	113.201

(1) Il s'agit des équipements de bureau et matériels informatiques reçus de GIZ valorisés sur la base des factures d'acquisition et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Equipements de bureau	22.933
Matériel informatique	25.896
Total	48.829

(2) Il s'agit des subventions d'investissements (titre II) au titre de l'année 2012 encaissées en 2013 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de versement</i>
Subvention pour acquisition matériels de transport	50.000	05/02/2013
Subvention pour acquisition équipements	20.000	05/02/2013
Total	70.000	

4-1-6- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 18.572D au 31/12/2013. Il s'agit principalement des dettes envers le fournisseur « TIS »

4-1-7- Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élèvent à 552.124 D au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2013</i>
Personnel-rémunérations dues (Rappel salaire Directeur général relatif à 2012)	2.889
Personnel-rémunérations dues (Rappel salaire Directeur général relatif à 2013)	13.268
R/S sur salaires (Rappel salaire Directeur général relatif à 2012)	1.297
R/S sur salaires (Rappel salaire Directeur général relatif à 2013)	8.319
R/S sur achats	917
R/S 50% TVA	4.663
Redevance au profit de la caisse générale de compensation (Rappel salaire Directeur général relatif à 2013)	328
FOPROLOS (Rappel salaire Directeur général relatif à 2012)	44

FOPROLOS (Rappel salaire Directeur général relatif à 2013)	233
CNRPS (Rappel salaire Directeur général relatif à 2012)	532
CNRPS (Rappel salaire Directeur général relatif à 2013)	2.975
Charges à payer	45.621
Produits constatés d'avance (subvention d'exploitation constatée reportée)	471.039
Total	552.124

Les charges à payer se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2013</i>
Loyer	14.120
Salaire personnel détaché	17.080
Jetons de présence 2013	3.200
Carburant (Rappel salaire Directeur général relatif à 2012)	323
Carburant (Rappel salaire Directeur général relatif à 2013)	1.696
Honoraires Assistance Comptable 2013	5.376
Honoraires CAC 2013	3.360
Frais télécommunication et Internet	466
Total	45.621

4.2- Notes sur l'état de résultat

4.2.1- Autres produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 114.590 D en 2013 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>2013</i>
Subvention d'exploitation	(1) 108.961
QP subvention investissement inscrite au résultat	5.628
Total	114.590

(1) Ce montant se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de versement</i>
Subvention d'exploitation au titre de 2012	80.000	25/01/2013
Subvention d'exploitation au titre de 2013	500.000	04/12/2013
Total subvention d'exploitation	580.000	
Subvention d'exploitation constatée d'avance	471.039	
Total subvention d'exploitation utilisée	108.961	

4.2.2- Achats d'approvisionnements et de services consommés

Le solde des achats d'approvisionnements consommés s'élève à 6.227 en 2013.

4.2.3- Charges du personnel

Les charges du personnel s'élèvent à 70.759 D en 2013 et se détaillent comme suit

<i>Désignation</i>	<i>2013</i>
Salaires du personnel y compris directeur général	37.693
Salaires (Rappel Directeur général relatif à 2012)	4.425
Salaires (Rappel Directeur général relatif à 2013)	23.269
Charges sociales légales	3.458
Charges sociales légales (Rappel Directeur général relatif à 2012)	293
Charges sociales légales (Rappel Directeur général relatif à 2013)	1.621
Total	70.760

4.2.4- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élève à 5.603 D en 2013.

4.2.5- Autres charges d'exploitation

Le solde des autres charges d'exploitation s'élève à 31.976 D en 2013.

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2013</i>
Loyer	14.120
Assurance	116
Rémunérations d'intermédiaires	8.736
Publications journaux	480
Frais déplacement et missions	3.222
Frais de télécommunication et internet	1.177
Jetons de présence	3.200
Services bancaires	156
FOPROLOS	486
Droit de timbre	14
Taxes/véhicules	53
Autres droits	215
Total	31.976

4.3- Notes sur l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie a été établi selon la méthode indirecte (modèle autorisé).

L'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2013 montre ce qui suit :

La trésorerie au début de l'exercice s'élève à	0.000
La trésorerie provenant des activités d'exploitation s'élève à	569.571
la trésorerie affectée aux activités d'investissement s'élève à	-80.713
La trésorerie provenant des activités de financement s'élève à	70.000
La trésorerie est positive au 31/12/2013. Elle s'élève à	<u>558.858</u>

4.4- Éventualités et événements survenant après la date de clôture

Aucun événement significatif, de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'autorité de contrôle de la micro-finance, n'est intervenu depuis la date de clôture.